## NOUVELLES d'ICI et D'AILLEURS 18 Bd Voltaire 19100 Brive-la-Gaillarde

## 06 71 72 31 68

## **REGLEMENT DU CONCOURS 2019**

**Article 1** – L'Association « Nouvelles d'Ici et d'Ailleurs » organise avec la participation de la Ville de Brive, du Conseil Départemental de la Corrèze et du Lion's Club Brive 2 Sources, un concours de nouvelles.

Article 2 – Le concours est ouvert aux collégiens, lycéens et adultes de la Région Nouvelle Aquitaine.

Article 3 - La participation est entièrement gratuite.

**Article 4** - Chaque auteur présentera une seule nouvelle originale et inédite. Celle-ci devra comporter 10 pages maximum en double interligne (police arial 12). La première page devra comporter le titre de la nouvelle en majuscule. Chaque page devra être numérotée ; l'ensemble ne devra pas être agrafé ou relié. Les manuscrits doivent être anonymes.

Joindre une fiche de renseignements indiquant : Nom, Prénoms, adresse postale, numéro de téléphone, adresse électronique... ainsi que la date de naissance, la classe et le nom de l'établissement fréquenté par le candidat, collégien ou lycéen.

Les manuscrits devront parvenir en 5 exemplaires.

Article 5 – La date limite d'envoi des textes est fixée au 28 février 2019, le cachet de la poste faisant foi.

Les manuscrits doivent être adressés à :

Madame Marie RAYNAL, Nouvelles d'Ici et d'Ailleurs, 18 Bd Voltaire 19100 Brive-la Gaillarde Pour tout renseignement complémentaire : raynalmarie19@gmail.com

**Article 6** – Les nouvelles ne seront pas restituées. Les concurrents s'engagent à réserver aux organisateurs du concours tous les droits de reproduction, notamment les droits d'édition graphiques sur les œuvres qu'ils présentent.

**Article 7** – Un comité de lecture effectuera une présélection des nouvelles lesquelles seront ensuite soumises à l'appréciation d'un Jury. Les décisions du Jury seront confidentielles et sans appel.

**Article 8** – les membres du Jury, des comités de lecture et de leur famille ne peuvent participer au concours.

**Article 9** – Le concours fera l'objet de prix attribués par un Jury désigné spécialement à cet effet et dont les décisions sont souveraines.

Du seul fait de leur participation les concurrents garantissent les organisateurs et le Jury contre tout recours de tiers quant à l'attribution des prix.

## Article 10 – Nature des prix

t,

1<sup>er</sup> Prix :
Prix collégien : 200 € + sélection livres et œuvres littéraires : 50 €
Prix lycéen : 200 € + sélection livres et œuvres littéraires : 50 €
Prix adulte : 500 €
2<sup>ème</sup> Prix :
Prix collégien : 150 €
Prix Lycéen : 150 €

Prix adulte : 300 €

nouvelle ne le mérite.

**Article 11**: Après délibération du Jury, les lauréats seront informés individuellement par téléphone ou par mail. La liste des finalistes sera consultable sur le site internet de l'Association ou sur facebook. Le Jury se réserve le droit de ne pas décerner de prix s'il juge qu'aucune

**Article 12** – La présence des lauréats à la remise des prix est obligatoire. En cas d'impossibilité, le prix sera alloué à un autre participant.

La remise des prix aura lieu le samedi 22 juin 2019 à Brive.

**Article 13** – Les organisateurs du concours se réservent le droit de modifier cette date ou de l'annuler si des circonstances extérieures les y contraignent.

**Article 14** – Le concours de la nouvelle de la ville de Brive a été créé en vue d'encourager ceux qui se lancent dans l'écriture. Ne peut participer tout concurrent qui a déjà publié une œuvre, sous quelque forme que ce soit, maison d'édition graphique, à compte d'auteur, livre numérique, autodiffusion numérique.

Tout participant qui contreviendrait aux dispositions de cet article serait exclu du concours.

Fait à Brive le 25 octobre 2018 La Présidente, Marie RAYNAL